

Amicale Régionale du Groupe Renault Ile-de-France

24ème SALON INTERNATIONAL ARTISTIQUE ARGR

Le **24**^{ème} **SALON PEINTURE** - **SCULPTURE** - **ARTS APPLIQUES de l'A.R.G.R Ile de France** se tiendra au 27 rue des Abondances 92100 BOULOGNE BILLANCOURT:

du samedi 14 Novembre 2015 au Samedi 28 Novembre 2015

Horaires: Exposition ouverte tous les jours de 13h00 à 18h30.

PARTICULARITE DE CE SALON:

IL est ouvert à tout *artiste* exposant des œuvres personnelles. Les œuvres seront disposées sur un panneau de 1,50m de hauteur et de 1,20m de largeur, ou sur 4 socles ou dans une vitrine.

<u>SELECTION DES EXPOSANTS</u> :

Effectuée par un Jury, d'après les photos des œuvres jointes à l'inscription. Les artistes pourront voir les œuvres proposées, acceptées en totalité, en partie, ou refusées et en seront informés vers le 20 Octobre 2015.

NATURE DES ŒUVRES ET THEME :

Article 1 -

Toutes les techniques de l'art sont admises sauf les images numériques.

- TECHNIQUE MIXTE - ACRYLIQUE - ENCRE - SCULP. TAILLE DIRECTE - AQUARELLE - HUILE - COLLAGE - SCULP. MODELAGE - DESSIN - GRAVURE - VITRAIL - MOSAIQUE - GOUACHE - PASTEL - EMAUX - SCULPTURE AUTRE

Les copies et les œuvres à caractère licencieux ne sont pas admises.

<u>Thème « La fête » est « non imposé ».</u> Les artistes peuvent y présenter une œuvre qui sera mise dans leur espace en Peinture, Sculpture ou Vitrine, pour ce, <u>cocher le thème sur la feuille d'inscription.</u>

INSCRIPTION

Article 2

La participation au Salon implique l'adhésion sans exception ni réserve aux conditions de ce règlement.

Article 3

L'inscription ci-jointe est à adresser avant le <u>samedi 19 Septembre 2015</u> dernier délai, à <u>Daniel POULAIN</u> Président du Groupe Artistique, <u>accompagnée</u>, <u>impérativement</u>, <u>d'une enveloppe format allongé 22x11 cm</u>, timbrée, au tarif en vigueur jusqu'à 50 grammes, <u>soit 1.25</u> E à votre adresse personnelle.(<u>pour l'envoi cartons invitations</u>)

Toute inscription où NOM, PRENOM, ADRESSE et TITRES DES ŒUVRES qui ne seront pas écrits en MAJUSCULES D'IMPRIMERIE (TRES LISIBLE) sera refusée, de même s'il n'y a pas d'enveloppe de retour.

Tous les exposants devront <u>obligatoirement</u>, joindre à leur fiche d'inscription les <u>PHOTOS des œuvres</u> <u>(format 15 x 10 cm)</u> présentées à ce salon. Toute inscription sans photos de bonne qualité sera refusée (qualité de notre catalogue).

(Au dos des photos, inscrire LISIBLEMENT en majuscule le nom de l'artiste, de l'œuvre et le prix). Il est impératif que la totalité des œuvres soit promise à la vente.

Merci d'indiquer votre adresse email afin de vous faire parvenir les différents courriers du Groupe artistique. Article 4.1

Des ESPACES d'EXPOSITION DIFFERENTS sont proposés à chaque exposant :

- Sepace PEINTURE : 1 panneau de 1,20 de large et 1,50 de haut (sur une grille de 2 m de haut)
- ♥ Espace SCULPTURE : 4 socles. (une sculpture par socle)

🤟 VITRINE : une en totalité par exposant

Article 4.2

Chaque artiste PEINTRE (sur la fiche d'inscription) :

- Précisera les dimensions *(cadre compris)* de ses œuvres en centimètres *(HAUTEUR-LARGEUR)*
- 🔖 Toutes les œuvres dépassant les dimensions du panneau ne seront pas admises.

Article 4.3

Chaque artiste : SCULPTEUR, MODELEUR...... bénéficiera d'un espace (4 sculptures maximum)

- Fournira socles, supports de présentation et assurera la fixation des œuvres de petites dimensions (par mesure de sécurité)
- Sur la fiche d'inscription, il devra préciser les dimensions (HAUTEUR-LARGEUR PROFONDEUR), le poids, la matière (pierre, bronze, terre, résine etc. ...) des œuvres exposées.

Article 4.4

Les artistes d'AUTRES DISCIPLINES prendront contact avec le Président du Groupe Artistique.

DROITS D'INSCRIPTION

Article 5

- Le droit d'accrochage pour les membres de l'A.R.G.R, (leur conjoint, leurs enfants à charge) à jour de leurs cotisations ARGR et Groupe Artistique 2015, est gratuit.
- Description Le droit pour les exposants non A.R.G.R. est de 40 € pour 1 espace et de 60 € pour 1 vitrine
- ⇒ Le règlement des droits d'inscription (chèque bancaire libellé à l'ordre de l'A.R.G.R) devra accompagner impérativement la fiche d'inscription sous peine d'annulation de celle-ci.
- En cas d'impossibilité d'exposer, la totalité des droits d'inscription sera conservée par l'A.R.G.R.

DEPOT DES ŒUVRES

Article 6

Les œuvres seront déposées à l'A.R.G.R. dans la salle des Arts (2éme étage) le :

lundi 9 Novembre 2015 de 8h00 à 18h00

Aucune œuvre ne sera acceptée après cette date, ni aucun échange par rapport à la fiche d'inscription.

Chaque œuvre:

- ✓ Devra avoir une étiquette indiquant lisiblement nom, adresse, titre de l'œuvre et son prix (cadre compris)
- ✓ Sera munie d'un moyen d'accrochage solide.
- ✓ Sera (pour les tableaux) présentée avec cadre ou baguette (refus des vitres sous pinces).
- ✓ Sera mise en place par son auteur sur les panneaux ou les socles.

Le Comité organisateur décidera de l'affectation des emplacements et du retrait d'une ou plusieurs œuvres pour des motifs dont il sera seul juge.

VENTES

Article 7

Toutes les ventes se feront par l'intermédiaire d'un membre du Comité du Groupe Artistique.

Les acheteurs éventuels s'adresseront à l'accueil du salon pour être mis en relation avec les artistes. Un DON souhaitable de 10% sur les prix sera offert par l'exposant vendeur au profit du Groupe Artistique.

<u>ORGANISATION - RESPONSABILITE - ASSURANCE - PERMANENCE - PRESENCE DES ARTISTES</u> *Article 8*

L'organisation du Salon est assurée uniquement par les membres du Comité du Groupe Artistique.

Article 9

Chaque exposant fera son affaire de l'assurance de ses œuvres et dégage l'A.R.G.R. de toutes responsabilités en cas de vol, d'incendie, d'avarie ou de détérioration de ses œuvres pour quelque cause que se soit.

Article 10

Les permanences seront assurées uniquement par les membres du comité du Groupe Artistique.

Le gardiennage en dehors des heures d'ouverture du Salon sera assuré par l'A.R.G.R.

CATALOGUE

Article 11

Les photos mises dans le catalogue seront choisies par le Jury.

(ne seront sélectionnées que les photos de bonne qualité).



Amicale Régionale du Groupe Renault Ile-de-France

Chaque artiste s'engage à ne pas demander à l'A.R.G.R. de droit de reproduction pour l'œuvre présentée dans le catalogue ou les supports médiatiques.

En cas de non respect de ce règlement nous nous réservons le droit de vous exclure de ce salon.

VERNISSAGE

Article 12

Le vernissage du 24 ème Salon « A.R.G.R. Ile de France « se tiendra le :

- Samedi 14 Novembre 2015 au 2ème étage de l'A.R.G.R. (Salle des Arts),
- INAUGURATION OFFICIELLE vers 17h00.
- Le carton d'invitation sera obligatoire pour participer au vernissage
- Aucune publicité (sur internet ou autre) concernant le vernissage n'est autorisée.

RETRAIT DES ŒUVRES

Article 13

Les œuvres devront être retirées de la salle des Arts :

- le Samedi 28 Novembre vers 18h00 (18h 30 fermeture de la salle)
- ou le Lundi 30 novembre de 8h00 à 13h00 dernier délai.

Au-delà, le groupe Artistique décline toutes responsabilités.

Aucune œuvre, exposée, ne pourra être retirée pendant la durée du Salon, avant l'heure de clôture.

RECOMPENSES

Article 14

Seront décernés des PRIX et des MENTIONS, par un Jury d'Artistes Indépendants du Comité d'Organisation du Groupe Artistique ARGR et s'il le juge bon.

Seront hors concours les lauréats du salon précédent et les nouveaux exposants.

- ♦ Un prix de Peinture
- ♦ Un prix d'Oeuvre sur papier
- ♦ Un prix de Sculpture
- Un prix du Thème (Toutes disciplines)
- ♦ Un prix A.R.G.R.

RAPPEL DE L'ESSENTIEL

- TINSCRIPTION
- → DECISION DU JURY DE SELECTION
- → DEPOT DES ŒUVRES
- ▽ VERNISSAGE
- RETRAIT DES ŒUVRES

- Une mention de Peinture
- Une mention d'Oeuvre sur papier
- Une mention de Sculpture
- ♦ Une mention du Thème (Toutes disciplines)
- ♦ Une mention A.R.G.R.

avant le samedi 19 Septembre 2015

vers le 20 Octobre 2015

le 9 Novembre 2014 de 8h00 à 18h00

le Samedi 14 Novembre 2015

le Samedi 28 Novembre entre 18h00 / 18 h 30 et/ou Le Lundi 30 novembre 2015 de 8h à 13 h00

<u>Président Honoraire du Groupe Artistique</u>

Roger TROCCAZ 06.62.36.50.02

Email :roger.troccaz@sfr.fr Site : www.rogertroccaz.free.fr

Président du Groupe Artistique

Daniel POULAIN 06.24.40.06.86

Email: poulain.daniel@sfr.fr

24ème SALON International ARGR IIe de France (Peinture - Sculpture - Arts Appliqués) - 14 Novembre au 28Novembre 2015

Inscription à envoyer avant le 19 septembre 2015 avec impérativement une enveloppe 22 x 11 cm à votre nom et adresse, timbrée au tarif en vigueur jusqu'à 50gr à Mr Daniel POULAIN : 10 Rue Michel Ange - 78280 GUYANCOURT -Tel : 06.24.40.06.86 -- Email : poulain.daniel@sfr.fr

Nom :	Pseudo.		Pré	nom :	N° AF	GR :	. Tel dom : .		Port :	
N° Rue :	СР	: v	ille :		Email		Si	te		
ESPACE DEMANDÉ	. (1 espace	ou 1 vitrine	,cochez	la case vous	concernant	DROITS D'IN	ISCRIPTION :	1 chèque à l'o	rdre de l'ARGR	
1 Espace Peinture = 40 €		space Sculptur otures sur socle)		1 Vitrine complète 60€		Total€				
	·		·							
TITRE DES ŒUVRES " en Majuscules "		Coc le thèi	Techniques			Autres techniques Dimensions avec cadre en cm Hauteur Largeur		PRIX de vente (cadre compris)	Accord JURY O/N	

TITRE DES ŒUVRES " en Majuscules "	le	Techniques	(indiquer aussi hauteur et largeur)		Dimensions avec cadre en cm		PRIX de vente	JURY
Des des vices on majassales		Voir article 1	Matière	Poids	Hauteur	Largeur	(cadre compris)	O/N
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
11								
12								
13							<u> </u>	
14							<u> </u>	
15								
16								

Le soussigné déclare avoir pris connaissance du règlement et s'engage à s'y conformer sans exception ni réserve.

Date : Ecrire Lu et approuvé	·	Signature	:
------------------------------	---	-----------	---